



MAIRIE

Rue de Corbeil
77111 Soignolles-en-Brie

Téléphone : 01.64.42.55.77
Télécopie : 01.64.42.55.76

Ouverture au public :
De 9h à 11h45 et de 14h à 17h45
Vendredi 9h à 11h45 et de 14h à 18h45
Le samedi de 9h à 11h45
Fermé le mardi

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 février 2020, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

L'AN deux mil vingt et le deux mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARBERI Serge, Maire.

PRESENTS : MM BARBERI Serge, AERNOUDTS Danièle, MORGEN Madeleine, NEVET Sylvie, BRUCHER Alain, MESMIN Samuel.

POUVOIRS :

Monsieur BAUGUE Bruno a donné POUVOIR à Madame AERNOUDTS

ABSENTS : MM VERHEYDEN Matthieu, SARTOR Agnès, BAUDINOT Sandrine, FROGER Romain, FABRE Anne, FOURNIER Thomas, LEBELLIER Véronique, BELLIARD Patrice, RIANDÉ Bruno, LAGNIEZ Marcel, MEDJ Myriam, LOISEAU Guy.

Madame NEVET Sylvie a été nommée secrétaire.

Monsieur BARBERI ouvre la séance. Cette réunion fait suite au Conseil Municipal du 24 février 2020 pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint. La séance a donc été reportée au 02 mars 2020. Par conséquent, pour cette séance, **le quorum n'est pas requis.**

Il rappelle ensuite l'ordre du jour.

- 1) Adoption du Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2020
- 2) Compte de gestion du Receveur 2019 de la Commune de Soignolles-en-Brie
- 3) Compte Administratif 2019 de la Commune de Soignolles-en-Brie

- 4) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la Commune de Soignolles-en-Brie
- 5) Budget Primitif 2020 de la Commune de Soignolles-en-Brie
- 6) Taux des taxes 2020
- 7) Subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 2020
- 8) Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés
- 9) Règlement intérieur de la bibliothèque municipale
- 10) Informations

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2020

Le Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2020, qui a fait l'objet d'un envoi individuel à chaque Conseiller, est adopté à l'unanimité.

2) COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2019 DE LA COMMUNE DE SOIGNOLLES-EN-BRIE

Délibération n° 2020/11

L'ASSEMBLEE DELIBERANTE,

Vu le compte de gestion du receveur, trésorier de Melun Val de Seine, pour l'exercice 2019,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'approuver ce document,

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de l'année 2019 du receveur et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la Commune de Soignolles-en-Brie pour le même exercice.

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE DE SOIGNOLLES-EN-BRIE

Délibération n° 2020/12

L'ASSEMBLEE DELIBERANTE,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 de la Commune de Soignolles-en-Brie,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'approuver ce document,

sous la présidence de Madame AERNOUDTS, *le Maire en exercice s'étant retiré*,

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019 de la Commune de Soignolles-en-Brie en ses résultats tels qu'ils sont retracés en annexes 1 et 2 à la présente délibération, y compris les RESTES A REALISER détaillés dans le tableau joint à cette annexe 1.

4) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 DE LA COMMUNE DE SOIGNOLLES-EN-BRIE

Délibération n° 2020/13

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant que le Compte Administratif de 2019 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 2019 de : 436 083,35 €
- un résultat de fonctionnement reporté (002) de : 484 331,80 €
- Soit un résultat de clôture en fonctionnement de : 920 415,15 €

- un déficit d'investissement 2019 de : 712 013,16 €
- un solde d'exécution d'investissement reporté (001) de : 503 592,21 €
- Soit un résultat de clôture en investissement de : - 208 420,95 € (ligne 001 à reporter au budget 2020 en dépense).

Considérant que les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 362.300,00 €,
Considérant que les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 112.700,00 €

la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement de 458 020,95 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de clôture en fonctionnement comme suit :

- article 1068 « Excédent d'investissement capitalisé » : **800 000,00 €**
- article 002 « Résultat reporté » : **120 415,15 €**

5) BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE DE SOIGNOLLES-EN-BRIE

Délibération n° 2020/14

Le Conseil Municipal,

après examen détaillé de la situation financière de la Commune,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOpte** ainsi qu'il suit le Budget Primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Soignolles-en-Brie, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de Fonctionnement 2 149 215,15 €
- Section d'Investissement 1 435 300,00 €

6) TAUX DES TAXES 2020

Délibération n° 2020/15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de **maintenir** ainsi qu'il suit les taux des taxes, au titre de l'année 2020 :

* Taxe d'habitation	20,04 %
* Taxe Foncière (bâti)	21,83 %
* Taxe Foncière (non bâti)	71,29 %

7) SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR 2020

Délibération n° 2020/16

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-7,

VU le budget primitif 2020,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ALLOUE** au Centre Communal d'Action Sociale de Soignolles une subvention de 25 000,00 Euros pour l'année 2020.

8) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES

Délibération n° 2020/17

Considérant que La loi *NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie)* du 7 décembre 2010, et *la relative à l'énergie et au climat* du 8 novembre 2019 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne.

Vu :

Le code de la commande publique et son article L2313,

Le code de l'énergie,

Le code général des collectivités territoriales,

La délibération n°2018-24 du 28 mars 2018 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif relatif et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant,

La délibération n°2019-91 du 3 décembre 2019 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif mis à jour et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant,

L'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières,
- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés,
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

9) REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Délibération n° 2020/18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOPTE** le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale, joint à la présente délibération.

10) INFORMATIONS

* Café chantant : Madame AERNOUDTS rappelle à l'assemblée que cette manifestation s'est tenue le 16 février 2020. Il y avait plus de 90 personnes. Tout s'est très bien passé.

* Toiture du marché : Monsieur BARBERI informe l'assemblée que les travaux de réparation de la toiture du bâtiment du marché sont en cours.

* Réparation fuite d'eau : Monsieur BARBERI informe l'assemblée qu'une réparation de fuite d'eau sur une canalisation aura lieu le mercredi 04 mars 2020 rue de Champeaux à Soignolles. La route sera donc fermée pour ces travaux avec une déviation mise en place.

* Elections : Monsieur BARBERI rappelle à l'assemblée que les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020.

* Rivière : Monsieur BRUCHER fait constater que la rivière monte et qu'il faut rester vigilant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.



Serge BARBERI, Maire de Soignolles-en-Brie.

LISTE DES DELIBERATIONS
PRISES PAR NUMERO D'ORDRE EN SEANCE :

N° ordre	Objet
2020/11	Compte de gestion du Receveur 2019 de la Commune de Soignolles-en-Brie
2020/12	Compte Administratif 2019 de la Commune de Soignolles-en-Brie
2020/13	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la Commune de Soignolles-en-Brie
2020/14	Budget Primitif 2020 de la Commune de Soignolles-en-Brie
2020/15	Taux des taxes 2020
2020/16	Subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 2020
2020/17	Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés
2020/18	Règlement intérieur de la bibliothèque municipale